



Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux Membres de la Région européenne et a l'honneur de se référer à sa [Note verbale du 16 octobre 2018](#), dans laquelle il était précisé que les noms des candidats proposés en vue de la désignation au poste de Directeur régional par le Comité régional de l'Europe devaient être communiqués ou parvenir au Siège de l'Organisation au plus tard le vendredi 15 février 2019 à 18 heures, heure d'Europe centrale.

En outre, le Directeur général a l'honneur de se référer au [Code de conduite pour la désignation du Directeur régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé](#), que le Comité régional de l'Europe a adopté à sa soixante-troisième session et qui était joint à la Note verbale du 16 octobre 2018.

Le Directeur général a l'honneur d'informer les Membres de la Région européenne que les noms des personnes suivantes (par ordre alphabétique) avaient été reçus au 15 février 2019 :

<u>Nom du candidat</u>	<u>Pays proposant cette personne</u>
AUER, Clemens Martin	Autriche
EMIROGLU, Nedret	Turquie
HAKOBYAN, Tatul	Arménie
HINKOV, Hristo Ruskov	Bulgarie
KLUGE, Hans	Belgique
MENABDE, Natela (Nata)	Géorgie

Un exemplaire de ces propositions et des renseignements détaillés sur les qualifications et l'expérience de chacun de ces candidats sont joints à la présente Note verbale. Conformément à la section B.II.12 du Code de conduite, le Bureau régional publiera également sur son site Web ces informations ainsi que les coordonnées des candidats, pour ceux qui l'auront demandé. Le site Web du Bureau régional consacré à l'élection du prochain Directeur régional pour la Région européenne peut être consulté à l'adresse :

<http://www.euro.who.int/fr/about-us/regional-director/election-of-regional-director-2020>

Le site du Bureau régional comportera également des liens vers les sites Web des candidats s'ils en font la demande. D'autres informations sur le processus de désignation et sur les règles et décisions s'y rapportant sont disponibles sur le site Web du Bureau régional.

Le Directeur général, conformément à la section B.II.11 du Code de conduite, ouvrira sur le site Web de l'OMS **un forum en ligne** accessible par un mot de passe pour un échange de questions et de réponses, **du 25 mars 2019 au 21 avril 2019**, forum qui sera ouvert à tous les Membres de la Région européenne et candidats demandant à y participer.

Le nom d'utilisateur et le mot de passe pour accéder au forum en ligne, ainsi que les instructions s'y rapportant, sont joints à la présente Note verbale. Les questions et les réponses pourront être mises en ligne sur le forum pendant deux semaines, du lundi 25 mars 2019 à 9 heures (heure d'Europe centrale) au dimanche 7 avril 2019 à 23 h 59 (heure d'Europe centrale). Aucune nouvelle question ne pourra être ensuite posée, mais les candidats pourront, s'ils le souhaitent, continuer de répondre jusqu'au dimanche 21 avril 2019 à 23 h 59 (heure d'Europe centrale). Après sa fermeture, le forum restera accessible en mode lecture seule, jusqu'à la fin de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif de l'OMS. Le forum en ligne sera disponible à l'adresse suivante :

<https://applications-uat.who.int/sites/EURORDElectionWebForum>

Le Directeur général saisit cette occasion pour rappeler que le Code de conduite vise à promouvoir un processus ouvert, juste, équitable et transparent de désignation du Directeur régional. Il incombe aux Membres et aux candidats de la Région européenne d'observer et de respecter le Code, et les Membres sont appelés à le mettre en œuvre, notamment en le faisant largement connaître et en le rendant facilement accessible.

Conformément à la demande du Groupe d'évaluation régional, le Directeur général saisit également cette occasion pour informer les Membres de la Région européenne que le Président du Groupe d'évaluation régional enverra au Président, au Président exécutif et au Vice-Président exécutif du Comité régional, à chaque État Membre de la Région et au Directeur général le rapport d'évaluation du Groupe d'évaluation régional, d'ici au 5 juillet 2019, conformément à [l'article 47.10 du Règlement intérieur du Comité régional](#).

Le Directeur général renouvelle aux Membres de la Région européenne les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 15 mars 2019